l a

ger

ci-

ne-

211

de

er

u

4

n

e

admettre le bien fondé de l'obligation scolaire ont été examinées et pesées par tous les gouvernements des pays civilisés.

Nous habitons un pays relativement neuf et comme je n'appartiens pas à la catégorie de ceux qui ont la présomption de croire que nous sommes rendus à un niveau suffisamment élevé pour que nous n'ayons plus rien à apprendre des autres peuples, je me permettrai d'examiner la législation scolaire d'autres pays sur le chapitre de la fréquentation obligatoire pour en puiser un enseignement dans la matière qui nous occupe.

Pour qu'on ne m'accuse pas de faire un choix intéressé, je prendrai les six pays dont les silhouettes agitées se détachent actuellement sur la rougeur du firmament de l'Europe ensanglanté par la guerre des Balkans.

BULGARIE.

D'après une notice de M. Stéphane Jolly, professeur à l'Université de Sophia, ayant pour titre "Enseignement Primaire," l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Il a pour but de donner une éducation morale et religieuse, de développer physiquement l'enfant et de lui donner les connaissances nécessaires à la vie.